



RAPPORT D'ACTIVITÉ SERVICE D'ACCUEIL POUR MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

SAMNA ROANNE
2024

PREAMBULE

Le **SAMNA** Rimbaud est un dispositif de protection de l'enfance à destination de mineurs et de jeunes majeurs étrangers venus en France sans être accompagnés d'un parent titulaire de l'autorité parentale ou d'un représentant légal. A leur arrivée sur notre territoire, après un parcours d'exil parfois chaotique, ces jeunes sont tout d'abord mis à l'abri. Ensuite, ils font l'objet d'une évaluation de leur minorité et de leur isolement qui sera transmise au Juge des Enfants (JE). Si le jeune est reconnu MNA, il fera l'objet d'une Ordonnance de Placement Provisoire (OPP) et la responsabilité légale sera confiée au Département de la Loire. Selon son âge, son degré d'autonomie, les observations recueillies sur la mise à l'abri et les places vacantes, le jeune sera orienté sur un des dispositifs MNA de la Loire. Il faut savoir que le délai entre la mise à l'abri du jeune et son arrivée sur un dispositif peut durer plusieurs mois du fait de la saturation des services.

Notre SAMNA a la particularité de proposer un **accueil inconditionnel** et un hébergement en **logements diffus**. En effet, les **30** MNA accompagnés par notre service se retrouvent en colocation à 3 dans 10 logements situés à Roanne et ses environs. Ils bénéficient de l'aide et du soutien d'une **équipe pluridisciplinaire** dans la définition de leur projet de vie en France. Cette équipe composée de 4 éducatrices spécialisées, d'une infirmière, d'une psychologue et d'un chef de service assure un accompagnement global à partir de missions généralistes tels que:

- . l'**accueil** avec notamment la mise en logement du jeune et la découverte de la ville,
- . l'**écoute** avec des bureaux en centre ville, à proximité de leurs lieux d'habitation, une éducatrice référente de leurs parcours, des professionnels de santé disponibles...,
- . l'**évaluation** de leurs besoins en santé et de leurs capacités en matière de scolarité, d'insertion professionnelle, de gestion de la vie quotidienne...,
- . l'**accompagnement** dans leurs démarches administratives pour régulariser leur situation en France et obtenir un titre de séjour,
- . l'**observation** des jeunes dans leurs milieux de vie avec les Visites À Domicile (VAD), les activités culturelles et sportives, les séjours et autres temps individuels et collectifs.

LES FAITS MARQUANTS DE 2024

Le début d'année **2024** a été marquée par la nouvelle **loi du 26 Janvier 2024 « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration »**. Outre l'interdiction en métropole du placement en rétention administrative des mineurs, le parlement a aussi adopté plusieurs dispositions concernant les MNA.

En effet, le texte limite l'accès à leur régularisation à 18 ans jugeant les critères trop « permissifs » et instaure la signature d'un contrat d'engagement à respecter les principes de la République comme préalable obligatoire à la délivrance ou au renouvellement d'un titre de séjour. Il informe également sur la création d'un nouveau fichier de traitement des données des « MNA délinquants » et entend interdire l'accès à la protection, via les Contrats Jeunes Majeurs (CJM), des jeunes visés par une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF).

Sur cette dernière disposition, il n'y a donc plus d'obligation pour l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de prendre en charge les jeunes majeurs faisant l'objet d'une OQTF. Outre le fait que cette décision puisse être jugée discriminante entre un JM français et un JM étranger, elle montre à quel point l'accompagnement des jeunes de moins de 21 ans, ayant été confiés à l'ASE pendant leur minorité, est remis en réflexion par les pouvoirs publics. Nous en voulons pour preuve deux mesures prises par la Département de la Loire qui ont directement impacté notre service.

Le premier concerne **la participation financière des JM** ayant des ressources aux frais qu'occasionnent leur accompagnement. A leur majorité, et au prorata du montant de leur salaire, les Jeunes Travailleurs (JT) versent au Département de la Loire 150 Euros pour des revenus compris entre 600 et 800 Euros ou 220 Euros pour des revenus de plus de 800 Euros. En tant que structure accompagnatrice, il nous revient la tâche d'organiser le versement de cette somme, et cette dernière est loin d'être évidente.

Pour la seconde, il s'agit de **la création d'un Dispositif Jeunes Majeurs** (DJM), géré par l'ADSEA 42, sur l'ensemble du département de la Loire. Là encore, à leur majorité, les jeunes ayant à la fois un travail et un récépissé ou un titre de séjour sont fortement incités à intégrer le DJM. Si l'un des objectifs est de libérer des places pour des mineurs installés depuis bien trop longtemps à la mise à l'abri, le transfert d'un jeune du SAMNA vers le DJM peut certes favoriser son autonomie, mais aussi l'insécuriser et freiner son projet d'intégration en France.

Pour autant, la sortie des JM de notre dispositif a donné lieu à une étude approfondie de l'équipe au cours de l'année, et ce d'autant plus que **7 JM ont quitté notre service en 2024**. De cette réflexion est né **un livret de sortie** qui contient des informations utiles et incontournables pour accompagner au mieux les jeunes vers l'extérieur.

Ce document fait partie des nombreux outils qui ont été présentés à l'organisme MM2C lors de **l'évaluation externe** du SAMNA en fin d'année. En effet, chaque Etablissement ou Service Social ou Médico-Social (ESSMS) doit faire l'objet d'une évaluation tous les 5 ans par une structure habilitée par la Haute Autorité de Santé (HAS). Le dispositif d'évaluation s'appuie sur un référentiel commun à tous les ESSMS centré sur la personne accompagnée. Les méthodes d'évaluation déployées lors de la visite d'évaluation se sont traduites par des entretiens avec certains MNA et JM de notre service, avec tous les professionnels de l'équipe et avec la gouvernance de notre association. En amont de cette visite, nous avons mené en équipe une auto-évaluation qui nous a permis de mesurer tout le travail réalisé depuis notre ouverture en Septembre 2020.

Le rapport résultant de l'évaluation externe a souligné, entre autres, une prise en charge de qualité des jeunes, une procédure d'accueil en place et cohérente ainsi qu'une équipe stable, motivée et bienveillante. Parmi les axes de progrès, on retrouve un manque de projet de service autre que celui de l'ouverture, une absence de logiciel de parcours du jeune dans le service et de fiches de poste pour les salariés. Autant d'améliorations sur lesquelles nous allons devoir nous pencher sur les 5 prochaines années.

Enfin, l'année 2024 aura été marqué par **la formation sur la prise en charge du psychotraumatisme** à laquelle l'ensemble de l'équipe a participé. Le psychotraumatisme, que l'on nomme plus communément état de stress post-traumatique, fait référence à un ensemble de troubles psychiques qui peuvent se développer chez une personne ayant subi un évènement traumatique. Cet état peut durer plusieurs années si aucune prise en charge n'est proposée. Les syndromes psychotraumatiques des MNA sont liés à des chocs vécus dans leur pays d'origine, lors du voyage migratoire, mais aussi à la précarité de leur situation une fois dans le pays d'accueil. Ces derniers impactent fortement leur quotidien d'un point de vue psychique (mauvais estime de soi, anxiété, dépression...), d'un point de vue comportemental (sujets aux addictions par exemple) et d'un point de vue somatique (sujets aux insomnies et aux plaintes physiques). En difficulté parfois pour répondre aux besoins de soins très importants des jeunes, les professionnels du SAMNA ont découvert une approche centrée sur les compétences et les ressources, puis se sont essayés à des outils très concrets de compréhension et de stabilisation comme les exercices d'ancrage et d'orientation, le lieu de sécurité ou encore la carte des personnes ressources.

LES MNA/JM DU SAMNA EN QUELQUES CHIFFRES

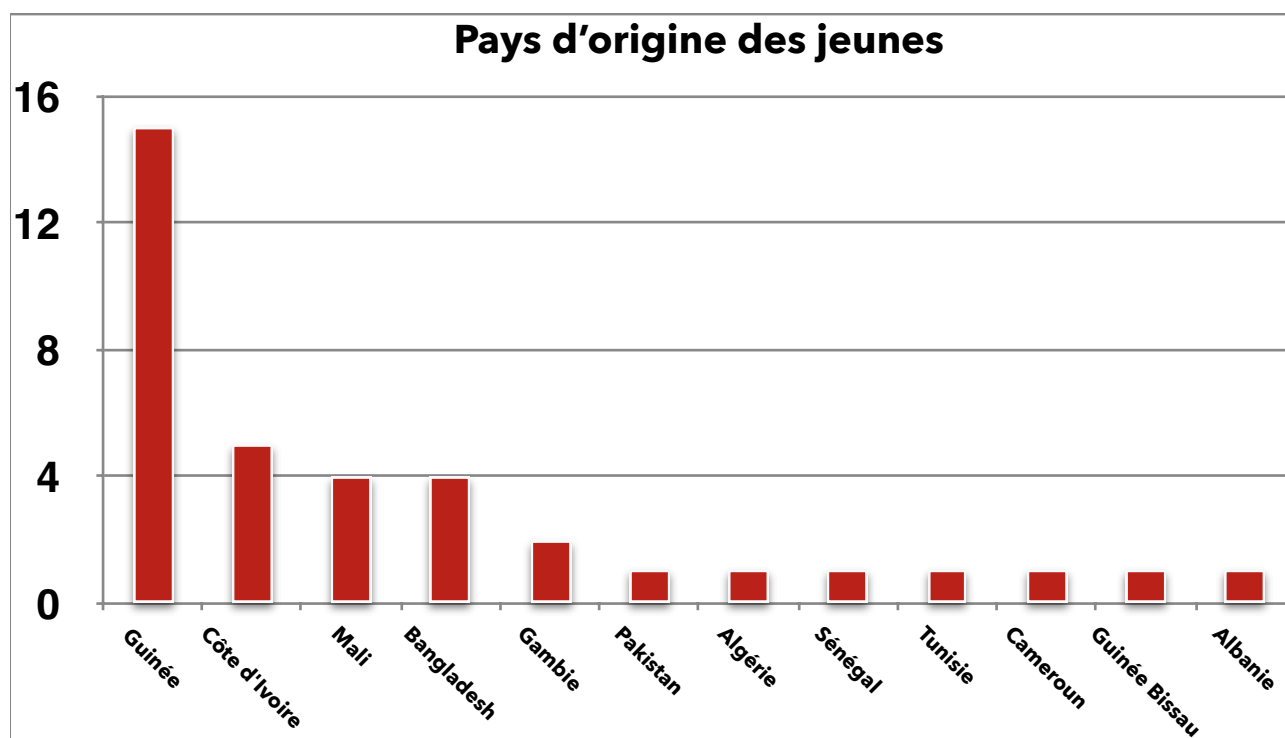
Pour rappel, la capacité maximale d'accueil du SAMNA Rimbaud est de **30 MNA** ou jeunes majeurs ayant signés un CJM avec le Département de la Loire. Avec les mouvements de départs et d'arrivées, le service a finalement accueilli et accompagné **36 jeunes différents sur l'année 2024**, pour **un taux d'occupation de quasiment 100%** (environ 99,5 %).

Quelques caractéristiques sur les 37 MNA /JM accompagnés par le SAMNA

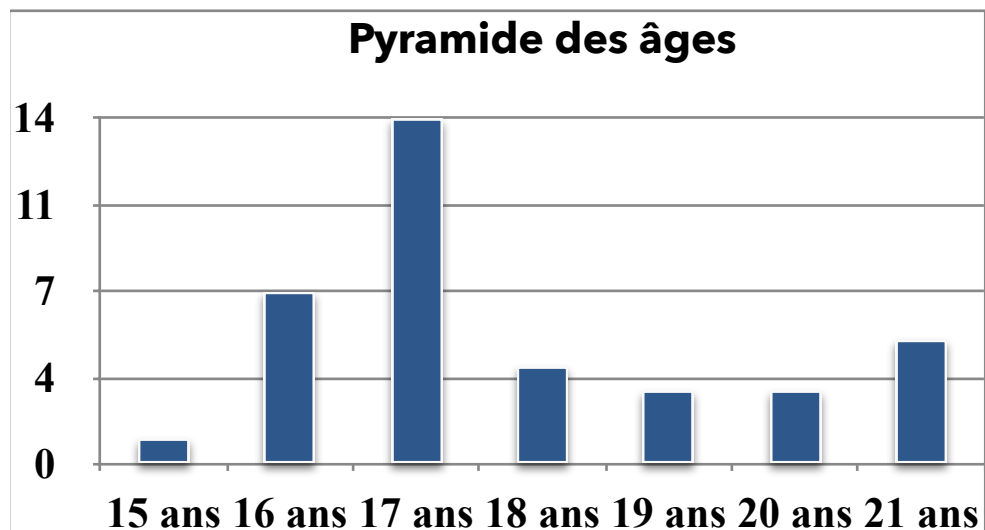
Comme c'est le cas au niveau national, la majorité des MNA sont originaires d'Afrique de l'Ouest, et plus particulièrement de 3 pays: la **Guinée**, la **Côte d'Ivoire** et le **Mali**. Ensuite, dans une moindre mesure, les MNA viennent de pays d'Asie Centrale et du Sud comme le **Bangladesh** ou le Pakistan.

Enfin, le SAMNA a accompagné deux Gambiens, un Algérien, un Sénégalais, un Tunisien, un Camerounais, un Guinéen Bissau et un Albanais.

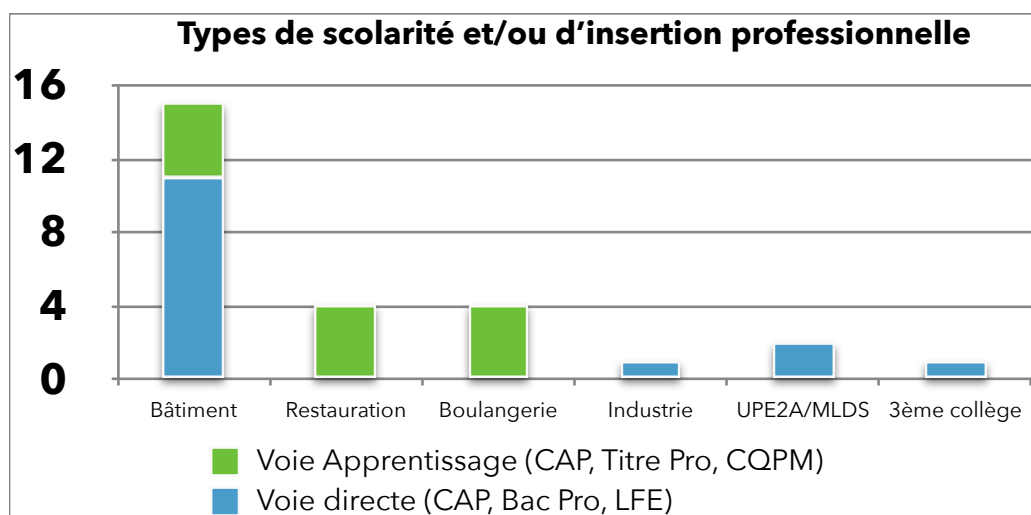
Au total, ce sont **12 nationalités** différentes qui sont représentées au sein du service et une très forte hétérogénéité des situations individuelles. Un des dénominateurs communs à la quasi totalité de ces jeunes est la pratique de l'islam qui fait d'eux des musulmans. En ce qui concerne la langue française, le pays d'origine peut faciliter son apprentissage tout comme la colocation lorsqu'elle rassemble 3 nationalités différentes.



Tous les jeunes accueillis au SAMNA Rimbaud sont des garçons et, au cours de l'année 2024, **seulement 15 d'entre eux étaient majeurs**. En effet, faisant partie des jeunes confiés à l'ASE, les MNA peuvent demander un CJM qui leur permet de prolonger les aides, dont ils bénéficiaient à leur minorité, au delà de leur majorité, et jusqu'à 21 ans.



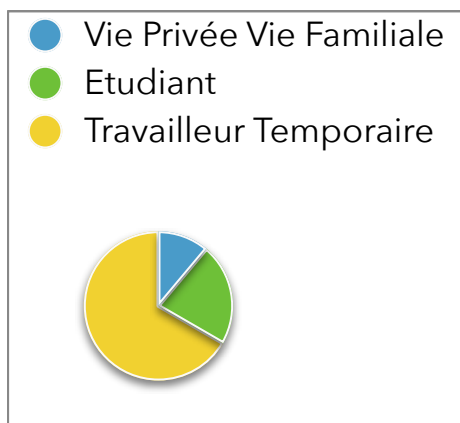
Sur les 37 jeunes accompagnés au cours de l'année 2024, **10 ont passé une certification** et **5 d'entre eux ont réussi leurs diplômes** (1 en CAP Peinture, 1 en titre professionnel Maçonnerie, 1 en CAP Électricité, 1 CQPM dans l'Industrie et 1 en Bac Pro Aéronautique). Concernant les 5 jeunes qui ont échoué, 3 se sont réorientés vers un niveau



de diplôme plus accessible (titre professionnel) dans un autre domaine (Voirie / Coffreur / Maçonnerie), 1 a signé un contrat d'insertion et 1 a été embauché en CDD dans la boulangerie où il était en apprentissage. Pour les 27 autres jeunes, les choix (par défaut souvent) de scolarité et/ou d'insertion professionnelle sont divers et variés, et se tournent vers les métiers « en tension » que sont ceux du bâtiment et ceux de bouche.

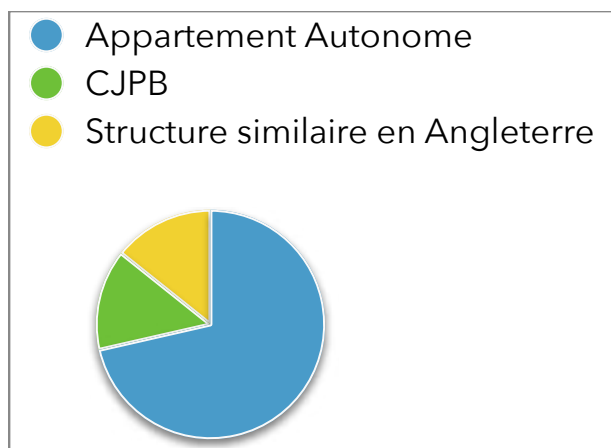
Au total, **9** jeunes ont obtenu un titre de séjour au cours de l'année 2024. Etant donné le nombre important de jeunes en contrat d'apprentissage, il est logique que la mention **« Travailleur Temporaire »** soit la plus obtenue.

Parallèlement à cette démarche, nous accompagnons les MNA ou JM vers les ambas-



sades de leur pays d'origine pour la délivrance de leur passeport et documents d'identité indispensables pour eux et pour l'obtention et/ou le renouvellement de leur titre de séjour.

Comme nous l'indiquions précédemment, nous avons connu **7 départs de jeunes** sur l'année 2024. Il nous semble important de préciser ici les 3 critères, retenus par le Dé-



partement de la Loire, entraînant une fin prématurée ou un non-renouvellement du CJM et, par conséquent, un départ du SAMNA : **un titre de séjour valide, un revenu mensuel et une épargne suffisante pour pallier aux frais liés au déménagement.**

Sur les 7 jeunes qui ont quitté notre service en 2024, 5 ont accédé à un appartement autonome. Ils réunissaient les 3 critères et souhaitaient devenir plus indépendants. Pour les 2 autres jeunes, l'un a trouvé refuge au Centre Jeunesse Pierre Bérégovoy (CJPB) et l'autre a rejoint l'Angleterre après une fugue du SAMNA.

Sinon, les jeunes priorisent les appartements de type F1/F2 proposés par le bailleurs sociaux pour des raisons économiques. Mais le parc immobilier roannais n'est pas extensible !

VIGNETTE CLINIQUE

« Je ne sais pas comment vous faites pour écouter ce que je vous raconte de mon parcours migratoire, je crois que je serai incapable de l'écouter... »

Ahmed, le 4 avril 2023, à 18h45.

Ahmed est né en 2005 en Guinée. Il est arrivé en France en mai 2022 et a rejoint le Service d'Accueil pour Mineurs Non Accompagnés de Rimbaud à Roanne en juin 2022. Il a quitté notre service en mars 2025.

Le père d'Ahmed est décédé en 2019, sa mère a ensuite refait sa vie avec un autre homme. Ahmed et son beau père ne s'entendaient pas bien, sa mère a donc demandé à Mamoudou, le demi frère d'Ahmed, de s'occuper de lui. Sans prévenir sa mère, Mamoudou a emmené Ahmed en Libye pour le faire venir en Europe.

Ils sont restés plusieurs mois en Libye. Ahmed décrit la Libye comme étant « l'enfer » et peut raconter en détail plusieurs événements lors desquels il a frôlé la mort. Il peut notamment raconter une scène lors de laquelle des Libyens les ont enfermés, lui et son frère, dans une cage avec un chien agressif qui rodait autour. Ils leur ont demandé de téléphoner à leur famille pour envoyer de l'argent et ont ensuite tiré sur la cage avec un pistolet pour leur faire comprendre l'importance de la menace.

Au moment de traverser la Mer Méditerranée, il pensait qu'ils allaient réussir à s'en sortir, mais un bateau Libyen est venu encercler leur pirogue. Ahmed peut dire qu'il a eu tellement peur d'être à nouveau capturé, qu'il a même envisagé de sauter à l'eau pour mourir plutôt que d'aller dans une prison Libyenne.

Un bateau de secours est arrivé à ce moment là, leur permettant de poursuivre la traversée. Malheureusement, malgré l'espoir d'un retour à la liberté, Mamoudou est décédé sur le bateau suite à une bousculade. Il y avait trop de passagers et certaines personnes se sont retrouvées coincées dans la partie inférieure du bateau. En arrivant sur la terre, ces personnes ont été retrouvées mortes étouffées. Ahmed peut décrire la sidération et l'effroi ressenti face à ces scènes tragiques.

Les images de son frère mort et les sons des personnes souffrantes, l'ont envahi pendant de nombreux mois à travers ses cauchemars. Aujourd'hui, il peut dire qu'il sait que ces images l'accompagneront toute sa vie.

Malgré ce vécu traumatique, Ahmed a été en capacité de rebondir lorsqu'il est arrivé en France. Sa résilience lui a permis de s'adapter à son nouveau mode de vie entremêlant la scolarité et les obligations du quotidien.

C'est un jeune homme curieux et ouvert d'esprit. Cette grande capacité d'adaptation l'a amené à très rapidement être en lien avec l'équipe du SAMNA, mais cette réaction relevait plus de la survie que d'un lien authentique. Cela a pris du temps pour qu'il puisse de nouveau commencer à reconstruire ce qui avait été brisé en lui.

En effet, du fait de ses traumatismes, Ahmed a développé une importante méfiance à l'égard de l'Autre qui peut vite prendre le pas sur son besoin d'être entouré. Ahmed souffre de cette solitude. Son manque de confiance envers les personnes qui gravitent autour de lui l'isole et renforce son sentiment de non-appartenance. Une grande partie de notre accompagnement s'est basée sur cette difficulté et Ahmed a apprivoisé petit à petit sa sociabilité. Il a surmonté progressivement ses angoisses et sa peur d'être avec l'Autre.

Son accompagnement au SAMNA aura été l'occasion pour lui de faire l'expérience d'un lien d'attachement sécurisé et sincère.

Aujourd'hui, il reste une certaine prudence concernant la confiance qu'il accorde aux autres mais il peut dire qu'il a pu rencontrer de belles personnes sur son chemin en France et que l'écoute que nous lui accordons est un moyen pour lui de se sentir ré-humanisé. Il est en capacité de pouvoir dire que le plus insupportable pour lui, notamment dans le racisme, c'est le fait qu'une personne ne soit pas considérée comme étant un être humain et soit réduite à un animal.

L'accompagnement d'Ahmed aura été fait de plein de rebondissements, oscillant entre l'espoir et le désespoir face à sa situation administrative. Nous nous rappellerons aussi des nombreux échanges philosophiques que nous avons eu avec lui sur des thèmes tels que le racisme, la religion et la mort. Mais surtout, sa rencontre aura été pour nous une véritable leçon de résilience, une leçon de vie.

Aujourd'hui, son projet de vie se résume à ces quelques mots : « *je veux pouvoir vivre dignement* ». Il est désormais sur le chemin de sa reconstruction, même si celle-ci reste précaire, et porté par l'espoir d'une humanité qui prévaut sur la barbarie.

LES PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2025

L'évaluation externe de notre service a mis en réflexion l'équipe sur notre procédure d'accueil, et plus particulièrement sur les documents à transmettre au jeune nouvellement arrivé sur notre dispositif.

Pour information, lorsqu'une place se libère, nous recevons une candidature du Département de la Loire, nous l'étudions et la validons en réunion d'équipe. Ensuite, nous proposons de venir récupérer le jeune dans les locaux du Département où un entretien entre le référent Département, le référent SAMNA et le jeune est planifié. Ce mouvement d' **« Aller vers »** n'est pas dénué de sens. En effet, il est pour nous un moyen de signifier au jeune qu'il est suffisamment important pour que l'on vienne à sa rencontre. Il permet également de faire le voyage retour en sa compagnie et, en quelque sorte, de lui faire vivre une expérience positive d'un trajet.

Cette rencontre au Département est programmée en fin de matinée pour organiser à l'arrivée sur le service, en début d'après-midi, un temps de repas avec le jeune et les professionnels présents. On a mesuré, au fil des années, combien les jeunes aimaient nous inviter et partager avec nous leur repas. C'est là encore une manière de lui témoigner l'intérêt qu'on lui porte et de lui souhaiter la bienvenue dans notre service. Ensuite, une rencontre plus officielle a lieu avec le référent, le chef de service et le jeune au cours de laquelle un ensemble de documents lui sera présenté. Et c'est ici que nous allons innover en 2025 !

En effet, nous souhaitons rendre le **règlement de fonctionnement** des appartements plus accessible aux jeunes ayant des difficultés avec la langue française en réduisant notamment le texte et en intégrant des pictogrammes. Il en sera de même dans les appartements où nous comptons rappeler les règles principales avec des outils simples et explicites. Un **livret d'accueil**, un **contrat de séjour** et une **attestation de remis des clés** de leur logement devraient voir le jour également.

La fin de cette journée d'accueil du jeune est consacrée à la mise en logement et aux courses. Le reste viendra plus tard tant ils sont, en général, très heureux de se poser dans leur nouveau lieu de vie !

En parlant de lieu de vie du jeune, il est prévu de remettre en question les **Visites À Domicile (VAD)** des professionnels qui se font principalement en fin de journée (entre

18h et 20h), au moment où les jeunes y sont. Derrière cette modalité d'intervention qui témoigne, là encore, d'une envie d'« Aller Vers » se cache une pratique parfois déroutante. Il nous faudra donc définir et préciser les objectifs recherchés et les moyens pour les atteindre. Ce travail devra faire l'objet d'un écrit qui pourrait être joint aux fiches de poste des professionnels.

Puisqu'il est question d'**écrits professionnels**, le plan de formation 2025 va permettre à Asma, éducatrice spécialisée, de développer ses compétences sur le sujet. Quant à Colleen, psychologue, et Chloé, éducatrice spécialisée, elles bénéficieront également de temps de formation au cours de l'année. La première en **Eye Movement Desensitization Reprocessing (EMDR)**, psychothérapie par mouvements oculaires qui cible les mémoires traumatiques des individus. La seconde sur **la distanciation dans le travail social**.

D'ailleurs, un des moyens de mettre de la distance dans la relation qu'entretient le professionnel avec un jeune peut-être le développement d'actions groupales. C'est pourquoi, des ateliers collectifs dans le domaine de la santé et de l'insertion socio-professionnelle devraient voir le jour en 2025.

En ce qui concerne **la santé**, et sous l'impulsion de l'infirmière, les objectifs recherchés seraient à la fois d'informer les jeunes, mais également de délivrer des **messages de prévention** sur des sujets liés à l'adolescence.

Quant à **l'insertion**, la référente de cette thématique au SAMNA voudrait travailler sur **l'employabilité** de nos jeunes, enjeu majeur dans l'obtention d'un titre de séjour. En effet, nous faisons le constat qu'une majorité des MNA ou JM employés n'ont pas acquis les codes sociaux et les savoirs-faire attendus dans le milieu professionnel, et que cela peut générer des tensions voir des ruptures de contrat avec les employeurs. Or, la question de l'emploi est tellement centrale dans le projet d'intégration du jeune en France, et par conséquent déterminante pour la Préfecture de la Loire, que l'on se doit d'accompagner les jeunes qui nous sont confiés dans cette voie-là. Et ce d'autant plus que les deux tiers d'entre eux seront majeurs en 2025 et qu'ils vont, au cours de l'année, finaliser leurs démarches administratives pour régulariser leur situation.

Pour finir sur une note plus joviale, nous souhaitons renouveler une action co-construite avec nos collègues de la Communauté Thérapeutique (CT) au mois de Juin 2024, à savoir une **balade avec l'âne Barney** au cours de laquelle résidents de la CT et jeunes du SAMNA ont fait connaissance et partagé leurs expériences de vie.